



Québec, le 12 août 2015



Objet : Demande d'accès à l'information

██████████,

La présente a pour objet le suivi de votre demande en date du 7 août 2015 visant à obtenir l'information suivante :

« Entre l'année fiscale 2009-2010 jusqu'à aujourd'hui (6 août 2015), le nombre de plaintes de harcèlement psychologique formulées par un employé de l'ISQ de la statistique du Québec ou une ressource externe travaillant avec l'ISQ. »

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, une plainte a été reçue au cours de la période visée.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions de recevoir, ██████████, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels,

Patricia Caris

p. j. Avis de recours